

15 novembre 2016

Mise en place d'un Centre d'Accueil et d'Orientation à Brest « la solidarité est une force de notre territoire »

« Sollicité par l'Etat, la Ville de Brest a souhaité répondre positivement à la demande de création d'un Centre d'Accueil et d'Orientation (CAO) pour 30 personnes à Brest.

Nous le faisons pour que la fermeture des camps de fortune qui regroupaient des milliers de personnes migrantes dans des conditions difficiles se réalise humainement, dans le respect des personnes et des valeurs qui, depuis sa création, fondent notre République.

Le CAO de Brest est mis en place pour quelques mois dans l'ancienne résidence de personnes âgées de Kermaria. Ces locaux, propriété de Brest Métropole Habitat, sont actuellement vides en raison de la construction de l'EPHAD de Kerlevenez inauguré cette semaine et dans l'attente d'une nouvelle utilisation à vocation sociale dans les mois à venir. Cette création de CAO s'inscrit dans un engagement constant et ancien de la ville concernant l'accueil des personnes en situation difficile. Cette mise à disposition à l'Etat de locaux loués par le CCAS de la ville de Brest à BMH se fait à titre gratuit. C'est un exemple de plus de la mobilisation de la ville mais aussi de BMH à faire vivre la solidarité, force de notre territoire dans le cadre des règles communes qui régissent notre République.

Contrairement à un certain nombre de villes, y compris en Finistère, Brest a toujours répondu favorablement aux demandes des opérateurs de l'Etat : Coallia et récemment ADOMA, sur la création de places de Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile. Ainsi cet été, alors que d'autres refusaient de les voir créées sur le territoire, de nouvelles places ont été créées sur Brest. Cet engagement participe à l'effort du gouvernement qui en 5 ans a créé plus de 20 000 places de CADA en France là où précédemment le nombre de création était limité. La Ville de Brest a aussi pris sa part dans l'accueil des réfugiés Syriens. La création de ce CAO complète les engagements déjà mis en œuvre par la ville de Brest aux côtés de l'Etat dont dépend la prise en charge des personnes en demande d'asile.

Je salue aussi à cette occasion, les Brestoises et Brestois engagés dans l'action durable auprès des personnes en situation difficile. Par ces actions, par le soutien que nous apportons à diverses initiatives, tel celui que nous apportons à l'AABAFE, mais aussi à d'autres acteurs associatifs qui œuvrent au quotidien à la construction de plus de solidarité, **nous disons que face au rejet de l'autre et à l'exclusion, il existe d'autres manières de faire, dans le respect des principes et des règles qui fondent notre République ».**

François Cuillandre, Maire de Brest

Quel est le rôle d'un CAO ?

Ces CAO, ouverts pour une durée limitée, sous la responsabilité de l'Etat, vont permettre à ces personnes : familles et personnes seules, de faire le point sur leur situation et d'engager, si elles le souhaitent, une demande d'asile dans notre pays, en lien avec les services de l'Etat, à l'issue d'un parcours douloureux les ayant conduit à quitter leur pays d'origine.

COMMUNIQUÉ de PRESSE